

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 28 AVRIL 2017**

**ORDRE DU JOUR**

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente,**
- 2 - Tarif de vente des coupes de bois,**
- 3 - Salle polyvalente : modifications au règlement,**
- 4 - Salle des fêtes : réfection de la toiture,**
- 5 - Aménagement du Bourg : choix du bureau d'études,**
- 6 - Vente terrain Roman/Commune,**
- 7 - Boulevard Pasteur : travaux de voirie,**
- 8 - Communauté de Communes,**
- 9 - Comptes rendus et propositions de délibérations des commissions,**  
Finances,  
Voirie, travaux,  
Environnement, cimetière,  
Affaires scolaires, culture,  
Économies d'énergies,  
Communication,  
Fêtes et cérémonies, associations,
- 10 - Informations et questions diverses.**

## SEANCE DU 28 AVRIL 2017

Le vingt-huit avril deux-mille dix-sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Mars d'Outillé légalement convoqué s'est réuni publiquement au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de monsieur Laurent TAUPIN, Maire.

**Étaient présents** : mesdames et messieurs Jeanine BEATRIX (arrivée à 20h55), Véronique BOTTRAS (arrivée à 20h25), Alain BRIONNE, Bernard CHANTEAU, Cécile CHAUVEAU, Élisabeth FOLLENFANT, Isabelle GUILLOT, Dominique GRASSIN, Lucie HERTEREAU, Laurent HUREAU, Géraldine LALANNE, Jean-Luc LAMENDIN, Yves NIVAUULT, Laurent TAUPIN, Nordine VALLAS, Sandra VELOT et Olivier VERITE,

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient absents** : madame et monsieur Corinne PAUTONNIER et Tony CAMUS.

**Secrétaire de séance** : est nommé secrétaire de séance madame Isabelle GUILLOT ; il lui est adjoint un auxiliaire, madame Angéline FURET, secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte avec 15 membres présents, 15 votants.

### 1 - Approbation des compte-rendus des deux séances précédentes

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant les compte-rendus des séances des Conseil Municipaux des 3 et 31 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les compte-rendus des la séances des 3 et 31 mars 2017.

### 2 - Inscription de trois points supplémentaires

Le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter trois points supplémentaires à l'ordre du jour. Le nouvel ordre du jour serait ainsi :

#### ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- 2 - Inscription de trois points supplémentaires,
- 3 - Mise en place du quotient familial pour la garderie périscolaire,
- 4 - Convention particulière d'appui financier « potagers et jardins pédagogiques » dans les écoles et les collèges
- 5 - Tarif de vente des coupes de bois,
- 6 - Salle polyvalente : modifications au règlement,
- 7 - Salle des fêtes : réfection de la toiture,
- 8 - Aménagement du Bourg : choix du bureau d'études,
- 9 - Dénomination des voies de la commune de Saint-Mars-d'Outillé,
- 10 - Vente terrain Roman/Commune,
- 11 - Boulevard Pasteur : travaux de voirie,
- 12 - Communauté de Communes,
- 13 - Comptes rendus et propositions de délibérations des commissions,  
Finances,  
Voirie, travaux,  
Environnement, cimetière,

Affaires scolaires, culture,  
Économies d'énergies,  
Communication,  
Fêtes et cérémonies, associations,  
**14 - Informations et questions diverses.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rajouter à l'ordre du jour de la séance les points susmentionnés.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

### **3 - Mise en place du quotient familial pour la garderie périscolaire**

Monsieur Laurent HUREAU, 3ème adjoint au Maire rappelle que le montant payé par les familles pour la garderie périscolaire peut être élevé. Dans le cadre d'une politique familiale, il est proposé d'adopter le système du quotient familial pour les futurs tarifs de la garderie périscolaire.

La commission scolaire propose 3 tranches et trois tarifs décomposés comme suit :

	Tranche1	Tranche2	Tranche 3
Quotient Familial	< 900	De 901 à 1500	> 1500
Tarif garderie du matin	1,33 €	1,84 €	2,14 €
Tarif garderie du soir	1,74 €	2,14 €	2,55 €

#### *Arrivée de Mme Véronique BOTTRAS (20h25)*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 2 voix contre adopte le système du quotient familial pour l'année 2017-2018 et à approuve les tarifs de la garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2017-2018 comme exposés ci-dessus.

### **4 - Convention particulière d'appui financier « potagers et jardins pédagogiques » dans les écoles et les collèges : demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet construction d'un poulailler pédagogique**

Monsieur Laurent HUREAU, 3ème adjoint au Maire, rappelle le projet de poulailler pédagogique qui doit être mis en place pendant la dernière période des Temps d'Activité Périscolaire de cette année scolaire.

Dans ce cadre, au-delà du matériel et de la construction et l'entretien du poulailler proprement dit, il est proposé 10 interventions pédagogiques avec les séquences pédagogiques suivantes :

- animation poule et réduction des déchets,
- atelier fabrication du poulailler pendant 4 séquences,
- animation gestion et entretien du poulailler,
- animation compost,
- atelier fabrication d'un composteur durant 2 séquences,
- création et diffusion de support pour sensibiliser l'école à l'action menée.

Ce projet peut faire l'objet d'une convention entre la Commune et l'Etat permettant ainsi un appui financier de 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ladite convention et à demander à l'Etat la subvention de 500 € pour son projet de poulailler pédagogique.

## 5 - Tarifs de vente des coupes de bois

Monsieur Alain BRIONNE, 1er adjoint au Maire, informe le Conseil municipal qu'un premier inventaire des parcelles communales fait apparaître la nécessité d'un entretien à effectuer cette année. A cet effet, du bois doit être coupé sur deux chemins ruraux, lequel étant du bois de chauffage.

Il est donc proposé de fixer le prix du mètre cube de bois de chauffage sur pied suivant l'essence et les parcelles concernées. Il faudra également ne pas oublier la Contribution Volontaire Obligatoire de 0,5% pour le bois sur pied.

La CVO est une cotisation demandée aux professionnels pour financer des actions d'intérêt collectif. Les propriétaires forestiers payent cette contribution lors de la vente de leurs bois. L'interprofession France Bois Forêt collecte cette contribution et en répartit le produit.

Un propriétaire forestier peut régler la CVO soit par l'intermédiaire de l'acheteur, soit directement auprès de France Bois Forêts.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code forestier,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide les tarifs suivants pour la vente de bois :

	Chemin communal rural n°50	Chemin communal rural n° 101
Essence	Pin maritime	
Tarif au m3	15,90 €	18,95 €

Monsieur le Maire propose également, pour une meilleure gestion de l'entretien des bois communaux, de mettre en place un système d'affouage permettant la coupe de bois. L'exploitation se fera sur pied, sous la responsabilité des élus de la Commune au tarif unique de 7 € le stère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 abstention et 15 voix pour, approuve le tarif proposé de 7 €/stère.

## **6 - Salle polyvalente : modifications au règlement**

Madame Cécile CHAUVEAU, 4ème adjointe au Maire présente au Conseil Municipal un projet de modification du règlement de la salle polyvalente :

- La caution de la salle passe de 910 € à 900 €.
- La caution pour le ménage est portée à 200 €.
- Les associations communales ont droit à des mises à disposition gratuites sans la vaisselle et doivent aussi déposer une caution ménage. Le chèque de caution doit être au nom de l'association.
- Pour éviter tout débordement, le contrat de mise à disposition à titre gratuit doit être établi au nom du président de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au règlement de la salle polyvalente de Saint-Mars-d'Outillé.

## **7 - Salle des fêtes : réfection de la toiture**

Vu la vétusté de la toiture de la salle des fêtes,  
Considérant la nécessité d'une réfection totale de la toiture haute, pour des raisons de sécurité et pour ne pas perdre le patrimoine immobilier communal,  
Considérant la subvention de 25 000 € proposée par le Comité de gestion de la salle des fêtes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe de l'opération suivante et son montant estimatif :

<b>Salle des fêtes</b>	
Réfection totale de la toiture	<b>50 000 € TTC</b>

- Décide de lancer un appel d'offres en procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)
- Autorise M. le Maire ou l'adjoint en charge à engager une procédure de consultation pour les travaux de réfection totale de la toiture,
- Décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents (administratifs, financiers ou techniques) se rapportant à cette opération,
- Dit que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

## **8 - Aménagement du Bourg : choix du bureau d'études**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation de bureaux d'études a été organisée pour aménager le centre bourg sur la RD n° 52, dite rue Nationale, de la place de l'Église à la Mairie. La prestation comprend la proposition de plusieurs esquisses après diagnostique, un estimatif de l'opération et la consultation de la population concernée.

Trois bureaux d'études ont été consultés et reçus. Trois ont déposé une offre :

Cabinet Loiseau	11 040,00 € TTC
Guillerminet	7 065,60 € TTC
IRPL	5 748,00 € TTC

Monsieur le Maire dit aux conseillers municipaux que la dernière offre a été reçue dans la matinée ce qui n'a pas permis de l'étudier en détail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Bureau à choisir parmi les deux offres les moins-disantes le bureau d'études pour aménager le centre bourg,
- autorise le maire à signer tous les documents concernant ce projet.

### 9 - Dénomination des voies de la commune de Saint-Mars-d'Outillé

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies publiques.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

*Arrivée de Mme Jeanine BEATRIX (20h55).*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des voies publiques :

- valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune,
- valide les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- adopte les dénominations suivantes :

- 1- Chemin de Creuse,
- 2- Chemin de la Rotterie
- 3- Impasse des Chênes,
- 4- Lieu-dit Les Pénitres,
- 5- Lieu-dit La Châtaigneraie,
- 6- Lieu-dit les Sapins des vallées,
- 7- Route de Creuse,
- 8- Route de la Grassinière,
- 9- Route d'Ecommoy,
- 10- Route des Vergers.

### 10 - Vente terrain Roman/Commune

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, monsieur ROMAN, avait proposé à la Commune d'acquérir les parcelles cadastrées YC34 et AH 35 pour un montant de 15 000 € nets vendeur.

Le Conseil avait accepté cette proposition par délibération en date du 4 novembre 2016.

En parallèle, M. ROMAN avait, juste avant, accepté l'offre d'achat de M. Xavier CHANTEAU pour les mêmes parcelles et au même prix.

Face à cette double promesse de vente et au droit de préemption urbain de la Commune sur la parcelle YC34, les trois parties à cette vente, sous contrôle de Maître Fouquet-Fontaine, notaire à Saint-Mars-d'Outillé, sont parvenues à l'accord suivant : monsieur Roman offre à la Commune d'acheter uniquement la parcelle YC34 au prix net vendeur de 7 000 € nets vendeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 abstention et 16 voix pour :

- retire les délibérations 2015-034 du 27 mars 2015 et 2016-101 du 4 novembre 2016,
- fait une proposition d'achat de 7 000 € nets vendeurs aux propriétaires de la parcelle cadastrée a parcelle YC34 « Le Pavillon » ;
- charge monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à cette décision ;
- charge Maître Fouquet-Fontaine, Notaire à Saint-Mars-d'Outillé, de cette affaire ;
- précise que les crédits nécessaires à l'achat de cette parcelle sont inscrits au budget primitif 2017.

#### **11 - Boulevard Pasteur : travaux de voirie**

Vu la vétusté de la voirie du boulevard Pasteur et l'absence de réseaux de collecte des eaux pluviales, son état nécessite une opération lourde de maintenance, consistant en la reprise de la structure de chaussée et la création de trottoirs et caniveaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe de l'opération suivante et son montant estimatif :

<b>Boulevard Pasteur</b>	
Réfection de voirie et trottoirs	<b>80 000 € TTC</b>

- Décide de lancer un appel d'offres en procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)
- Autorise M. le Maire ou l'adjoint en charge à engager une procédure de consultation pour les travaux de réfection de voirie et trottoirs,
- Décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents (administratifs, financiers ou techniques) se rapportant à cette opération,
- Dit que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget de l'exercice 2017.,
- Garantit l'entretien par la Commune des réseaux d'eaux pluviales situés à l'arrière des habitations recueillant les trop-pleins des puisards.

#### **12 - Communauté de communes**

Monsieur le Maire fait part de la réunion du Conseil Communautaire du mardi 25 avril 2017 dont l'ordre du jour était le suivant :

- Environnement :
  - Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) révisé.

- Avenant à la convention d'adhésion relative à la collecte et au traitement des déchets papiers.
- Finances :
  - Vote des taux de fiscalité directe locale.
  - Service communautaire de voirie : bilan financier 2016.
- Ecole de musique :
  - Convention de mécénat avec la Fédération Musicale de la Sarthe pour l'organisation du camp musique.
- Conventions-cadres d'utilisation des locaux.
- DOJO communautaire : groupement de commande avec la Commune de Changé pour la conclusion d'un marché public relatif à des prestations d'entretien et de nettoyage.
- Logements locatifs « Le Verger » : avenant n° 1 à la convention de partenariat conclue avec Sarthe Habitat et la Commune de Parigné-l'Évêque.
- Informations.

### 13 - Compte rendu et propositions de délibérations des commissions

#### Finances

##### Voirie, travaux, bâtiments

Monsieur Alain BRIONNE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, informe ses pairs des points suivants :

- Côte du Plessis : de petits travaux supplémentaires sont à prévoir.
- La Pastourelle : une douche va être réalisée pour remplacer la baignoire.
- Le fauchage en agglomération a commencé.

##### Environnement, jumelage et cimetière

Monsieur Olivier VERITE, conseiller délégué, expose ce qui suit :

- Comité de Jumelage et d'Échanges de la Communauté Européenne du Canton d'Ecommoy et des Communes adhérentes : une réunion de Bureau aura lieu le jeudi 4 mai 2017 pour recenser les familles accueillantes le 1<sup>er</sup> week-end de septembre.

#### Affaires scolaires et culturelles

##### Économies d'énergies

Madame Cécile CHAUVEAU, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- la commission s'est réunie la semaine dernière et a abordé les économies d'énergies par site.
- Groupe scolaire : le constat de surconsommation des radiateurs électriques des classes scans a conduit la commission à proposer la mise en place de boîtiers assortis de prises relais. Un devis va être demandé mais les tarifs semblent abordables.

Le même constat a été effectué au niveau de la salle de motricité. L'horloge du chauffage a été réglée afin que les radiateurs ne chauffent que pendant les périodes d'utilisation.

- Salle polyvalente : la commission est favorable à la mise en place d'une horloge permettant une programmation du chauffage selon l'occupation de la salle. Une demande de devis sera faite.
- Complexe sportif : la possibilité de mise en place du carte web est très chère aussi, la commission n'y est pas favorable.



## Communication

Madame Élisabeth FOLLENFANT, conseillère déléguée, expose ce qui suit :

- une erreur a été relevée dans le dernier Saint Mars Magazine : le pourcentage d'enfants auxquels il ne fait pas plaisir d'aller aux TAP n'est pas de 9% mais de 0,9%.
- la prochaine commission se tiendra le 30 mai 2017 à 18h45.

## Fêtes et cérémonies

Madame Cécile CHAUVEAU, 4ème adjoint au Maire, expose ce qui suit :

- le rendez-vous pour la journée du Souvenir des Déportés est à 10h45 place Victor Hugo.
- Le rendez-vous pour la préparation de la salle des Fêtes pour le repas des Seniors est à 9h.
- L'inter-associations aura lieu le 21 mai 2017.

## 14 - Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier demandant la célébration du 75ème anniversaire du crash d'un bombardier à Saint-Mars-d'Outillé,
- Carrefour rues du 11 novembre et Rte d'Ecommoy : suite à la délibération refusant le stationnement sur l'aménagement de sécurité routière, le commerçant qui en avait fait initialement la demande a fait un courrier réitérant sa demande. Étant donné qu'il est illégal et dangereux de stationner sur un aménagement de sécurité routière, la Commune ne peut en donner l'autorisation. Cependant, M. le Maire met la question suivante au vote : souhaitez-vous mettre des zébras ou des jardinières sur l'aménagement de sécurité routière pour signaler l'interdiction de stationner ?

Par 9 voix en faveur des jardinières, 5 pour les zébras et 3 abstentions, le conseil municipal décide de mettre en place des jardinières sur cet aménagement de sécurité routière.

- Monsieur le Maire fait part de la demande de destruction du mur privé du Clos de la Grande Maison.
- Madame Géraldine LALANNE, conseillère municipale donne lecture d'une lettre ouverte de certains élus Brettois concernant le projet éolien sur la Commune de Parigné l'Evêque.

**Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 1er juin 2017 à 20h**

Tous les sujets ayant été traités, Monsieur le Maire déclare la levée de séance à 23h10.

La Secrétaire,

I. GUILLOT

